

# Annexes



## Pièces justificatives de la note d'information complémentaire sur le dossier de candidature du Gabon à ITIE



## Clarification de la politique des indemnités

### Arrêté fixant le montant des compensations financières versées aux membres de l'ITIE Gabon

MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DE LA RELANCE

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union - Travail - Justice



Arrêté n° 055.21 /MER/CABM  
fixant le montant des compensations financières versées aux  
membres de l'Initiative pour la Transparence des Industries  
Extractives au Gabon

Le Ministre de l'Economie et de la Relance ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°34/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail en République gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°14/2005 du 08 août 2005 portant code de déontologie de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 0332/PR/MEEDD du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Economie, de l'Emploi et du Développement Durable ;
- Vu le décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon ;
- Vu le décret n°000227/PR du 16 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°000228/PR du 17 juillet 2020 fixant composition du Gouvernement de la République, modifié par le décret n°000412/PR/PM du 9 décembre 2020 ;
- Vu les nécessités de service ;

#### ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent arrêté, pris en application de dispositions de l'article 16 du décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 susvisé, fixe le montant des compensations financières versées aux membres de l'ITIE Gabon.

**Article 2 :** Les membres de l'ITIE Gabon ont droit au versement de compensations financières en raison de sujétions particulières liées à leur participation aux sessions ordinaires et extraordinaires de l'ITIE Gabon.

**Article 3 :** Au sens du présent arrêté, on entend par membres de l'ITIE Gabon :

- Le Président ;
- Les membres du GMP ;
- Les Experts.

**Article 4 :** La participation aux sessions ordinaires et extraordinaires du GMP de l'ITIE Gabon donne droit au paiement d'une indemnité de session dont les montants sont fixés ainsi qu'il suit :

	Indemnité journalière
Président	150 000 Francs CFA
Membres du GMP	100 000 Francs CFA
Experts	70 000 Francs CFA

**Article 5 :** Outre l'indemnité de session, les membres de l'ITIE Gabon peuvent percevoir une indemnité spéciale journalière pour travaux spéciaux fixée ainsi qu'il suit :

	Indemnité spéciale journalière
Président	100 000 Francs CFA
Membres du GMP	75 000 Francs CFA
Experts	50 000 Francs CFA

**Article 6 :** Le paiement des montants prévus au présent arrêté s'effectue en contrepartie de la participation effective aux travaux, attestée par les procès-verbaux de présence, conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 7 :** Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature, nécessaires à l'application du présent arrêté.

**Article 8 :** Le Président de l'ITIE Gabon est chargé de l'application du présent arrêté.

**Article 9 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 17 SEP. 2021

Le Ministre de l'Economie et de la Rénovation

Nicole Jeanine Lydie ROBOUVEAU épouse MBOU



# Arrêté fixant le traitement des personnels de l'ITIE Gabon

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DE LA RELANCE

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union - Travail - Justice

Visa



Arrêté n° 056.21 /MER/CABM  
*fixant le traitement des personnels de l'Initiative pour la  
Transparence des Industries Extractives au Gabon.*

**Le Ministre de l'Économie et de la Relance ;**

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°34/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail en République gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°14/2005 du 08 août 2005 portant code de déontologie de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 0332/PR/MEEDD du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable ;
- Vu le décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon ;
- Vu le décret n°000227/PR du 16 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°000228/PR du 17 juillet 2020 fixant composition du Gouvernement de la République, modifié par le décret n°000412/PR/PM du 9 décembre 2020 ;
- Vu les nécessités de service ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent arrêté, pris en application des dispositions du décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 susvisé, fixe le traitement des personnels de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon, en abrégé « ITIE Gabon ».

**Article 2 :** Au sens du présent arrêté, constituent les personnels de l'ITIE Gabon :

- le Secrétaire Technique Permanent ;
- les membres du Cabinet du Président ;
- les membres du Secrétariat Technique Permanent.

**Article 3 :** Les personnels visés par le présent arrêté perçoivent :

- pour les agents publics mis à disposition, une indemnité mensuelle, fixée ainsi qu'il suit :

Catégories	Indemnités mensuelles (en FCFA)
Secrétaire Technique Permanent	2 000 000
Membres du Cabinet du Président	650 000
Cellule Technique	500 000
Cellule Administrative	350 000
Cellule d'Appui	200 000

- pour les agents régis par le Code du Travail, une indemnité mensuelle fixée ainsi qu'il suit :

Catégories	Indemnités mensuelles (en FCFA)
Secrétaire Technique Permanent	2 500 000
Membres du Cabinet du Président	900 000
Cellule Technique	900 000
Cellule Administrative	850 000
Cellule d'Appui	230 000

**Article 4 :** Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature, nécessaires à l'application du présent arrêté.

**Article 5 :** Le Président de l'ITIE Gabon est chargé de l'application du présent arrêté.

**Article 6 :** Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 17 SEP. 2021

Le Ministre de l'Economie et de la Relance

Nicole Jeanine Lydie ROBOTY  
Epouse MBOU



# Arrêté fixant les montants journaliers des frais de missions servis aux membres et aux personnels de l'ITIE Gabon

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DE LA RELANCE

REPUBLIQUE GABONAISE  
Union - Travail - Justice



Arrêté n° 057.21 /MER/CABM  
*fixant les montants journaliers des frais de missions servis  
aux membres et aux personnels de l'Initiative pour la  
Transparence des Industries Extractives au Gabon*

Le Ministre de l'Économie et de la Relance ;

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n°34/94 du 21 novembre 1994 portant Code du Travail en République gabonaise, ensemble les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la loi n°1/2005 du 4 février 2005 portant statut général de la fonction publique ;
- Vu la loi n°14/2005 du 08 août 2005 portant code de déontologie de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 0332/PR/MEEDD du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Économie, de l'Emploi et du Développement Durable ;
- Vu le décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 portant réorganisation du Groupe d'Intérêt de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives au Gabon (GI-ITIE Gabon) ;
- Vu le décret n°000227/PR du 16 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°000228/PR du 17 juillet 2020 fixant composition du Gouvernement de la République, modifié par le décret n°000412/PR/PM du 9 décembre 2020 ;
- Vu l'arrêté n°157/PR/MBCP du 06 mars 2014 fixant les montants journaliers des frais de mission servis aux agents publics ;
- Vu les nécessités de service ;

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> :** Le présent arrêté, pris en application des dispositions du décret n°0077/PR/MER du 22 mars 2021 susvisé, fixe les montants journaliers des frais de missions servis aux membres et aux personnels de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives au Gabon, en abrégé « ITIE Gabon ».

**Article 2 :** Les frais de missions servis aux membres et aux personnels de l'ITTE Gabon sont déterminés en fonction de la distinction entre les missions à l'étranger et les tournées effectuées à l'intérieur du pays.

Ils sont liquidés en tenant compte :

- de la répartition du monde en zones géographiques pour les missions effectuées à l'étranger ;
- de la catégorisation des membres et personnels concernés.

**Article 3 :** Le montant des frais de mission servis aux membres et aux personnels de l'ITTE Gabon est fixé ainsi qu'il suit :

Catégorie	Frais de mission journaliers en Francs CFA		
	Au Gabon	Zone Afrique	Zone Europe-Amérique-Asie-Océanie
Président	145.000	220.000	400.000
Membres du GMP	130.000	200.000	350.000
Secrétaire Technique Permanent	120.000	180.000	300.000
Membres du Cabinet du Président	90.000	175.000	280.000
Membres du Secrétariat Technique Permanent	90.000	175.000	280.000

**Article 4 :** Lors de son départ en mission ou en tournée, le membre ou le personnel de l'ITTE Gabon perçoit la totalité du montant des frais de mission liquidés à son profit, sur présentation de l'ordre de mission établi par le Président de l'ITTE Gabon ou le Ministre assurant la tutelle technique.

**Article 5 :** La prise en charge comprend les frais d'hébergement, de restauration et de transport au lieu de la mission, à l'exception des frais de voyage.

**Article 6 :** Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature, nécessaires à l'application du présent arrêté.

**Article 7 :** Le Président de l'ITTE Gabon est chargé de l'application du présent arrêté.

**Article 8 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 17 SEP. 2021

Le Ministre de l'Economie et de la Relance

Nicole Jeanine Lydie ROBOTY  
Epouse MBOU



# Mails d'approbation de la politique des perdiems par le GMP ITIE Gabon

9/18/21, 10:13 AM

Gmail - Urgent : Arrêtés ITIE Gabon



Léontine Bibey <eitipermanencemppgm@gmail.com>

## Urgent : Arrêtés ITIE Gabon

Georges Mpaga <gmpaga@gmail.com>

17 septembre 2021 à 10:50

À : Léontine Bibey <eitipermanencemppgm@gmail.com>

Cc : Danielle Cibelle BIWAOU <bidacib@yahoo.fr>, Didier REVANDINE <revandinedidier@gmail.com>, Edgard MBINA KOMBILA <emkombila@gmail.com>, Gilles Terence MBA ELLA <gilles.mba@gabonoil.com>, Gmp Elvis OSSINDJI <eossindji@gmail.com>, Gmp Francis LENDJOUYOU <len\_fr@yahoo.com>, Gmp frederique EYANG BEYEME <frederiqu9@yahoo.fr>, Gmp Guy René MOMBO LEMBOMB <mombo\_guy@yahoo.fr>, Gmp Petit Lambert OVONO <petitlambertov@gmail.com>, GMP Styve ABESOLO <a.styve@yahoo.fr>, Michel TSAMBA <mtsamba2016@gmail.com>, Mme Jacqueline Bignoumba <jacqueline.bignoumb@yahoo.fr>, Mr TCHICOT YVON <ytchicot2009@gmail.com>, Patricia Lydie MOUELLET <pattymouellet@yahoo.fr>, Raïssa OYE ASSEKO <oyeassekorassa@yahoo.fr>, Sandra Satisse CHEYI <sandra.cheyi@gabonmining.com>, Thomas PUCHEU <tpucheu.umiga@gmail.com>, Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU <yvonmartial2011@gmail.com>

Bonjour Madame la Présidente

Nous sommes tous unanimes à appliquer le consensus obtenu hier concernant les per diems à savoir : 100 000 XAF pour chaque session ordinaire et extraordinaire d'une journée par membres du GMP, zéro franc pour les experts de la Présidence et du secrétariat technique permanent. S'agissant des experts, en incluant le STP 8 autres personnes sont nécessaires pour l'accomplissement des missions de ce service + une ménagère+un gardien+ un agent de liaison. A la Présidente, deux assistants conseillers s'avèrent nécessaires également. Pour les sessions spéciales et les frais de mission au Gabon, nous nous alignons aux propositions formulées par la Présidente. Pour le reste, lu et approuvé.

Pour le Collège des OSC

Le point focal

Georges Mpaga



Léontine Bibey &lt;eitipermanencmpgm@gmail.com&gt;

## Points d'avancement dossier de candidature/ restitution réunion OSC-STP-Présidente ITIE Gabon-Hautes Autorités/ échange OSC-STP-ITIE Gabon-Oslo

Jacqueline Bignoumba &lt;jacqueline.bignoumb@yahoo.fr&gt;

17 septembre 2021 à 13:10

À : Danielle Cibelle BIWAOU <bidacib@yahoo.fr>, Didier REVANDINE <revandinedidier@gmail.com>, Edgard MBINA KOMBILA <emkombila@gmail.com>, Georges Mpaga <gmpaga@gmail.com>, Gilles Terence MBA ELLA <gilles.mba@gabonil.com>, Gmp Elvis OSSINDJI <eossindji@gmail.com>, Gmp Francis LENDJOUYOU <len\_fr@yahoo.com>, Gmp frederique EYANG BEYEME <frederiqu9@yahoo.fr>, Gmp Guy René MOMBO LEMBOMB <mombo\_guy@yahoo.fr>, Gmp Petit Lambert OVONO <petitlambertov@gmail.com>, GMP Styve ABESOLO <a.styve@yahoo.fr>, Michel TSAMBA <mtsamba2016@gmail.com>, Mr TCHICOT YVON <yotchicot2009@gmail.com>, Patricia Lydie MOUELLET <pattymouellet@yahoo.fr>, Raïssa OYE ASSEKO <oyeassekorassa@yahoo.fr>, Sandra Satisse CHEYI <sandra.cheyi@gabonmining.com>, Thomas PUCHEU <tpucheu.umiga@gmail.com>, Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU <yvonmartial2011@gmail.com>, Léontine Bibey <eitipermanencmpgm@gmail.com>  
Cc : Marcellin Nziengui <mnziengui@gmail.com>

Madame la Présidente,

Nous tenons à vous remercier pour ce point si rapidement fait et surtout votre recherche permanentes des solutions aux différents problèmes qui se posent au bon fonctionnement du GMP.

Le Collège des Entreprises du secteur Privé, après concertation, valide les arrêtés pris hier. Toutefois, afin d'éviter de vous enfermer dans un arrêté qui posera un problème de gestion RH, il est souhaitable pour l'arrêté sur les indemnités mensuelles des personnels du STP, de conserver les catégories tel que dans l'ancienne mouture en adaptant les revenus fonctions de la catégories. Nous validons bien sûr les montants retenus hier, mais proposons la répartition suivante:

Catégories	Indemnités mensuelles (en FCFA)
Secrétaire Technique Permanent	2 500 000
Membre du Cabinet du Président	Catégorie A1 : 900 000 Catégorie A2 : 850 000
Cellule Technique	Catégorie A1 : 900 000 Catégorie A2 : 850 000
Cellule Administrative	Catégorie A1 : 850 000 Catégorie A2 : 800 000 Catégorie B1 : 750 000
Cellule d'Appui	Catégorie C : 230 000

Tous nos encouragements dans l'accomplissement de votre fonction

Pour le Collège  
Jacqueline BIGNOUMBA

9/18/21, 10:12 AM

Gmail - Urgent : Arrêtés ITIE Gabon



Léontine Bibey <eitipermanencempgm@gmail.com>

---

## Urgent : Arrêtés ITIE Gabon

**Georges Mpaga** <gmpaga@gmail.com>

17 septembre 2021 à 12:27

À : Léontine Bibey <eitipermanencempgm@gmail.com>

Cc : Danielle Cibelle BIWAOU <bidacib@yahoo.fr>, Didier REVANDINE <revandinedidier@gmail.com>, Edgard MBINA KOMBILA <emkombila@gmail.com>, Gilles Terence MBA ELLA <gilles.mba@gabonoil.com>, Gmp Elvis OSSINDJI <eossindji@gmail.com>, Gmp Francis LENDJOUGOU <len\_fr@yahoo.com>, Gmp frederique EYANG BEYEME <frederiqu9@yahoo.fr>, Gmp Guy René MOMBO LEMBOMB <mombo\_guy@yahoo.fr>, Gmp Petit Lambert OVONO <petitlambertov@gmail.com>, GMP Styve ABESOLO <a.styve@yahoo.fr>, Michel TSAMBA <mtsamba2016@gmail.com>, Mme Jacqueline Bignoumba <jacqueline.bignoumb@yahoo.fr>, Mr TCHICOT YVON <ytchicot2009@gmail.com>, Patricia Lydie MOUELLET <pattymouellet@yahoo.fr>, Raïssa OYE ASSEKO <oyeassekorassa@yahoo.fr>, Sandra Satisse CHEYI <sandra.cheyi@gabonmining.com>, Thomas PUCHEU <tpucheu.umiga@gmail.com>, Marcellin Nziengui <mzniengui@gmail.com>

Madame la Présidente

Suite à notre ultime concertation à trois incluant le STP, les arrêtés ayant fait l'objet d'objections des OSC peut être soumis à la signature de la tutelle à l'état, cependant, nos propositions doivent être examinées prises en compte lors de la prochaine session du GMP.

Bien à vous.  
Georges Mpaga  
Point focal

[Texte des messages précédents masqué]

9/18/21, 11:04 AM

Gmail - modification de l'arrêté



Léontine Bibey <eitipermanencempgm@gmail.com>

---

## modification de l'arrêté

**Michel TSAMBA** <mtsamba2016@gmail.com>

17 septembre 2021 à 13:02

À : Léontine Bibey <eitipermanencempgm@gmail.com>, PETIT- LAMBERT <petitlambertov@gmail.com>

Cc : Danielle Cibelle BIWAOU <bidacib@yahoo.fr>, Didier REVANDINE <revandinedidier@gmail.com>, Edgard MBINA KOMBILA <emkombila@gmail.com>, Gilles Terence MBA ELLA <gilles.mba@gabonoil.com>, Gmp Elvis OSSINDJI <eossindji@gmail.com>, Gmp Francis LENDJOUGOU <len\_fr@yahoo.com>, Gmp frederique EYANG BEYEME <frederiqu9@yahoo.fr>, Gmp Guy René MOMBO LEMBOMB <mombo\_guy@yahoo.fr>, GMP Styve ABESOLO <a.styve@yahoo.fr>, Mme Jacqueline Bignoumba <jacqueline.bignoumb@yahoo.fr>, Mr TCHICOT YVON <ytchicot2009@gmail.com>, Patricia Lydie MOUELLET <pattymouellet@yahoo.fr>, Raïssa OYE ASSEKO <oyeassekorassa@yahoo.fr>, Sandra Satisse CHEYI <sandra.cheyi@gabonmining.com>, Thomas PUCHEU <tpucheu.umiga@gmail.com>, Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU <yvonmartial2011@gmail.com>, MPAGA georges <gmpaga@yahoo.fr>

Bjr madame la présidente !

Le collège des administrations publiques, par mes écrits, prend aussi acte des évolutions apportées aux projets d'arrêtés qui sont du reste en phase avec nos discussions internes au sein du collège.

La signature de ces textes devrait être accélérée.

Très cordialement.

Pour le collège des administrations publiques,  
Michel TSAMBA.



Léontine Bibey <eitipermanencempgm@gmail.com>

---

## Urgent : Arrêtés ITIE Gabon

---

Gilles Terence MBA ELLA <gilles.mba@gabonoil.com> 17 septembre 2021 à 08:02  
À : Léontine Bibey <eitipermanencempgm@gmail.com>, Danielle Cibelle BIWAOU <bidacib@yahoo.fr>, Didier REVANDINE <revandinedidier@gmail.com>, Edgard MBINA KOMBILA <emkombila@gmail.com>, Georges Mpaga <gmpaga@gmail.com>, Gmp Elvis OSSINDJI <eossindji@gmail.com>, Gmp Francis LENDJOUYOU <len\_fr@yahoo.com>, Gmp frederique EYANG BEYEME <frederiqu9@yahoo.fr>, Gmp Guy René MOMBO LEMBOMB <mombo\_guy@yahoo.fr>, Gmp Petit Lambert OVONO <petitlambertov@gmail.com>, GMP Styve ABESOLO <a.styve@yahoo.fr>, Michel TSAMBA <mtsamba2016@gmail.com>, Mme Jacqueline Bignoumba <jacqueline.bignoumb@yahoo.fr>, Mr TCHICOT YVON <ytchicot2009@gmail.com>, Patricia Lydie MOUELLET <pattymouellet@yahoo.fr>, Raïssa OYE ASSEKO <oyeassekorassa@yahoo.fr>, Sandra Satisse CHEYI <sandra.cheyi@gabonmining.com>, Thomas PUCHEU <tpucheu.umiga@gmail.com>, Yvon Martial NTZANTZI MIYAGOU <yvonmartial2011@gmail.com>

Bonjour Madame la Présidente,

Nous souscrivons à cette modification qui rejoint l'idéologie de fixation des per diem, telle que défendue lors des sessions du GMP à l'hôtel orchidée.

Bien à vous.

Pour le collège des Opérateurs Publics.

# Matérialisation de l'engagement du secteur extractif

## Liste des membres de l'UPEGA en 2021



**Union Pétrolière Gabonaise**  
Siège social : B.P. 1719 – PORT-GENTIL  
(République Gabonaise)  
Tél. : 011 56 22 31

**Union Pétrolière Gabonaise**  
Siège Social - B.P. 1719 PORT-GENTIL  
(République Gabonaise)  
TEL : 011.56.22.31

### Liste des Membres UPEGA 2021

GROUPE 1 : SOCIETES EN PHASE DE PRODUCTION			
	RAISON SOCIALE	DIRECTEUR / REPRESENTANT	CONTACTS FIXES
1	<b>ADDAX PETROLEUM OIL &amp; GAZ GABON Inc.</b>	Qin Su	B.P. : 452 Port-Gentil Tél : 01.56.48.28 à 32 Fax : 01.56.18.34
2	<b>ASSALA GABON S.A</b>	Daniel MARINI	B.P. 48 Gamba/BP. 146 POG Tél : 01.55.83.00 à 03 Fax : 01.55.80.55
3	<b>BW Energy Dussafu B.V. Gabon Branch</b>	Urbain BEKA	B.P. : 8500 Libreville Tél : 01.73.01.97 Fax : 01.72.63.65
4	<b>CANADIAN NATURAL RESOURCES INTERNATIONAL (CNRI)</b>	Pierpaolo CORTICELLI	B.P. : 641 Libreville Tél : 01.73.46.46-43 / 01.44.38.93-94 / 01.55.57.78 01. 55.32.35 / Fax : 01.44.38.95
5	<b>MAUREL &amp; PROM GABON</b>	Mathieu THABAULT	B.P. : 2862 Port-Gentil Tél : 01.56.46.91 Fax: 01.56.46.92
6	<b>PERENCO OIL &amp; GAS GABON</b>	Adrien BROCHE	B.P. : 780 Port-Gentil Tél. : 01.55.06.42/43 Fax : 01.55.06.47
7	<b>SINO GABON OIL &amp; GAS</b>	Qin Su	B.P. : 452 Port-Gentil Tél : 01.56.48.28 à 32 Fax : 01.56.18.34
8	<b>TOTAL GABON</b>	Stéphane BASSENE	B.P. : 2093 Libreville Tél. : 01.77.62.12 Fax : 01.76.42.82
9	<b>VAALCO GABON S.A</b>	Thor PRUCKL	B.P. : 1335 Port-Gentil Tél : 01.56.55.26-27-29-30- Fax : 01.56.55.32

<b>GROUPE 2 : SOCIETES EN PHASE D'EXPLORATION</b>			
	<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>DIRECTEUR / REPRESENTANT</b>	<b>CONTACTS FIXES</b>
10	<b>ANADARKO GABON COMPANY</b>	Bob WEISFLOG	B.P. : 2081 Libreville Tél : 01.44.37.48
11	<b>CHINA NATIONAL OFFSHORE OIL CORPORATION INTERNATIONAL (CNOOCI)</b>	Juianchen ZHAO	B.P 9886 Libreville Tél : 062 262 190
12	<b>ENI GABON</b>	Enrico TAVOLINI	B.P. : 7270 Libreville Tél : 01.79 45 01
13	<b>PC GABON UPSTREAM SA</b>	Meor Sahrim MAHMOOD	B.P. : 2326 Libreville Tél : 01.73.01.97
14	<b>STREAM OIL OWALI LIMITED</b>	Christian ADIWA	BP : 2254 Port-Gentil Tél : 07.13.82.45 / 01.56.81.31

<b>GROUPE 3 : SOCIETES NON OPERATRICES AYANT DES INTERETS PETROLIERS</b>			
	<b>RAISON SOCIALE</b>	<b>DIRECTEUR / REPRESENTANT</b>	<b>CONTACTS FIXES</b>
15	<b>TULLOW OIL GABON SA</b>	Gilles MANGANNEAU	B.P. : 9773 Libreville Tél : 01.73.27.34-33

**Union Pétrolière Gabonaise**  
Siège Social - B.P. 1719 PORT-GENTIL  
(République Gabonaise)  
TEL : 011.56.22.31



# Liste des permis d'exploitation minière à petite échelle

MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES  
 \*\*\*\*\*  
 SECRETARIAT GENERAL  
 \*\*\*\*\*  
 DIRECTION GENERALE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE



REGIME DES MINES						
PERMIS D'EXPLOITATION MINIERE A PETITE ECHELLE						
N°Ordre	Opérateur	N° permis	Nb de permis	Type de Mine	Attribution	Échéance
1	AGIL GABON	G9-14	2	Mines à petite échelle	17/03/2020	16/03/2025
		G4-915			18/03/2020	17/03/2025
2	ALPHA CENTAURI MINING	G3-110	10	Mines à petite échelle	22/09/2016	21/09/2021
		G3-111			22/09/2016	21/09/2021
		G3-112			22/09/2016	21/09/2021
		G3-943			08/12/2020	07/12/2025
		G3-944			08/12/2020	07/12/2025
		G3-945			08/12/2020	07/12/2025
		G3-946			08/12/2020	07/12/2025
		G3-947			08/12/2020	07/12/2025
		G3-948			08/12/2020	07/12/2025
		G3-949			08/12/2020	07/12/2025
3	GABON GOLD MINING	G7-591	2	Mines à petite échelle	22/09/2016	21/09/2021
		G7-592			22/09/2016	21/09/2021
4	FOKUS SARL	G6-959	1	Mine à petite échelle	2020	2025
5	KONGOU MINERALS	G6-993	1	Mine à petite échelle	04/03/2021	03/03/2026
6	PRESTATION INVESTISSEMENTS ET COMPAGNIE	G7-913	1	Mine à petite échelle	17/03/2020	16/03/2025

ITIE

Source: DGMG/DLMEM/SFM ( septembre 2021)

1/2

REGIME DES MINES						
PERMIS D'EXPLOITATION MINIERE A PETITE ECHELLE						
N°Ordre	Opérateur	N° permis	Nb de permis	Type de Mine	Attribution	Échéance
7	SOCIETE GABONAISE DE MINES	G4-592A	2	Mines à petite échelle	30/08/2017	29/08/2022
		G4-592B			30/08/2017	29/08/2022
8	IVANHOE GABON SA	G7-939	2	Mines à petite échelle	28/07/2020	27/07/2025
		G7-710			28/07/2020	27/07/2025
9	JILIN MINING	G6-709A	3	Mines à petite échelle	27/12/2018	26/12/2023
		G6-709B			27/12/2018	26/12/2023
		G2-700			17/03/2020	16/03/2021
10	SOCIETE MINIERE DE L'ONOYE	G4-578	3	Mines à petite échelle	25/07/2016	24/07/2021
		G4-940			10/11/2020	09/11/2025
		G4-941			10/11/2020	09/11/2025
11	SOCIETE DES MINES ET CARRIERES DU GABON	G7-950	1	Mine à petite échelle	20/07/2020	19/07/2025
12	SOCIETE MYANING	G3-959	2	Mines à petite échelle	03/11/2020	02/11/2025
		G3-960			03/11/2020	02/11/2025
13	SOCIETE SOSEM SARL	G6-964	2	Mines à petite échelle	18/12/2020	17/12/2025
		G6-965			18/12/2020	17/12/2025
14	SOCIETE EQUATORIALE DES MINES	G6-581	3	Mines à petite échelle	19/07/2016	18/07/2021
		G6-582			18/12/2020	17/12/2025
		G6-589			18/12/2020	17/12/2025

ITIE

Source: DGMG/DLMEM/SFM ( septembre 2021)

2/2

Lettres d'invitation du Directeur Général des Mines et de la Géologie pour consultation et information aux responsables des entreprises extractives privées, volet minier, sur l'engagement au processus ITIE

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE  
N° 00978 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

COPIE

Le Directeur Général  
à  
Monsieur l'Administrateur Général  
de la société AGIL GABON

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

Monsieur l'Administrateur Général,

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscité.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Robert REVANDINE

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE

N° 00977 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

**COPIE**

Le Directeur Général  
à  
Monsieur l'Administrateur Général  
de la société Alpha Centauri Mining S.A.

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur l'Administrateur Général,**

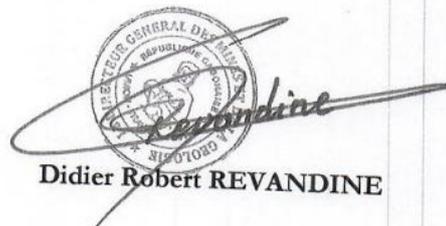
Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscitée.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
Didier Robert REVANDINE

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE

N° 00971 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

COPIE

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la société IVANHOE GABON S.A.

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscit.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.



**Didier Robert REVANDINE**

MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE



N° 00976 /MPGM/SG/DGMG

Libreville, le 16 SEP. 2021

COPIE

Le Directeur Général  
à  
Monsieur l'Administrateur Directeur Général  
de la société Gabon Gold Mining

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

Monsieur l'Administrateur Directeur Général,

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscit.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

*Didier Robert Revandine*  
Didier Robert REVANDINE

MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE

N° 00975 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la société FOKUS SARL

**COPIE**

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscité.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



*Didier Robert Revandine*  
**Didier Robert REVANDINE**

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE



N° 00974 /MPGM/SG/DGMG

Libreville, le 16 SEP. 2021

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la société KONGOU MINERALS

COPIE

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscité.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.



**Didier Robert REVANDINE**

MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE



N° 00968 /MPGM/SG/DGMG

Libreville, le 16 SEP. 2021

**COPIE**

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la société des Mines et Carrières du Gabon  
Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscit.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Didier Robert REVANDINE**

MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE

N° 00970 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

**COPIE**

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la société Jiling Mining Resources

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscité.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.



**Didier Robert REVANDINE**

MINISTRE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE

N° 00967 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

**COPIE**

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la société MYANING

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

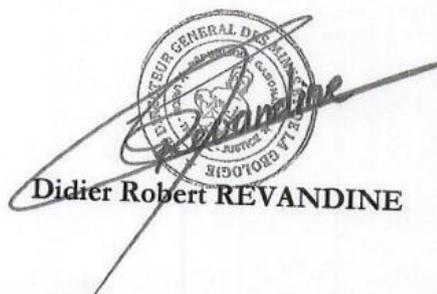
Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscit.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Didier Robert REVANDINE**

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE

N° 00973 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

COPIE

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la société Prestation Investissements  
et Compagnie (PIC)

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

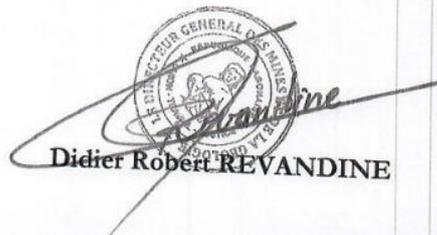
Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscit.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Didier Robert REVANDINE**

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE



N° 00972 /MPGM/SG/DGMG

Libreville, le 16 SEP. 2021

**COPIE**

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la Société Gabonaise des Mines

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

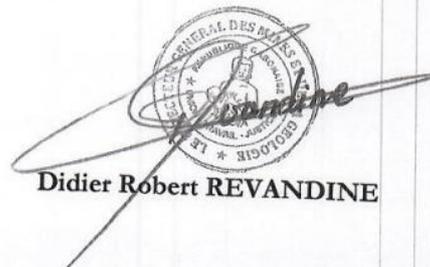
Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscit.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Didier Robert REVANDINE**

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE

N° 00979 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

COPIE

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la Société Equatoriale des Mines (SEM)

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscité.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Didier Robert REVANDINE

MINISTÈRE DU PÉTROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE



N° 00980 /MPGM/SG/DGMG

Libreville, le 16 SEP. 2021

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la société SOSEM SARL

COPIE

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscité.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

  
Didier Robert REVANDINE

MINISTERE DU PETROLE, DU GAZ ET DES MINES  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION GENERALE DES MINES  
ET DE LA GEOLOGIE

N° 00969 /MPGM/SG/DGMG



Libreville, le 16 SEP. 2021

COPIE

Le Directeur Général  
à  
Monsieur le Directeur Général  
de la Société Minière de l'Onoye

Libreville

**Objet :** Réadhésion du Gabon à l'organisme international « Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ».

**Monsieur le Directeur Général,**

Dans le cadre du processus de réadhésion du Gabon à l'organisme international « l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) », le gouvernement a pour ambition d'accompagner les entreprises du secteur extractif vers le retour à l'ITIE.

A cet effet, la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) a pour mission de relayer les informations sur l'ITIE, auprès de toutes les sociétés extractives du pan Mines et de veiller à leur implication dans cette nouvelle perspective.

Pour ce faire, et ce, dans le but de travailler en synergie avec l'Administration en charge des Mines, afin d'atteindre les objectifs visés, nous envisageons de vous faire tenir des invitations à prendre part à des séances de travail en rapport avec l'objet suscit.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma considération distinguée.

  
**Didier Robert REVANDINE**

Libreville, le 10 septembre 2021

**Madame La Présidente de l'ITIE Gabon**  
**Léontine-Tania OYOUOMI-LOUMBOU épouse BIBEY**  
Immeuble du 2 décembre Boulevard Triomphal  
  
Libreville

**Objet :** Candidature ITIE du Gabon

**Madame la Présidente,**

Suite à la réunion du GMP qui s'est tenue mercredi 8 septembre, veuillez trouver ci-après la liste des membres de notre association.

- Comilog
- Orano
- Maboumine
- Société Equatoriale de Mines
- Alpha Centauri Mining
- Managem
- Reminac
- CICMHZ
- Nouvelle Gabon Mining
- Armada Exploration
- Select Explorations
- Mayumba Potasse

Lors de notre assemblée générale qui s'est tenue le 19 juin dernier, l'ordre du jour prévoyait une communication concernant le processus engagé par le Gabon pour demander son adhésion à l'ITIE.

Ainsi le Président a exposé la gouvernance mise en place, la nomination d'un président du GMP ainsi que la mise en place de quatre collèges dont un pour représenter le secteur privé, précisant que le GMP est placé sous la tutelle du ministère de l'économie et de la relance.

Il a informé les participants du processus engagé pour l'élaboration d'un plan de travail.

Il a souligné l'importance de la démarche et précisé que des communications régulières auraient lieu sur ce thème au cours des mois à venir.

Les membres ont pris bonne note de l'information et sont prêts à se mobiliser.

Veuillez agréer **Madame la Présidente**, l'expression de notre considération distinguée.

Pour le Président de l'Union Minière du Gabon (UMIGA)

**Laure Guillot**  
**Vice-Présidente**



Signature  
numérique de  
Laure Guillot  
Date :  
2021.09.10  
18:31:26 +01'00'

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 19 JUIN 2021**

**PROCES VERBAL**

L'Assemblée Générale de l'Union Minière du Gabon (UMIGA) a eu lieu le samedi 19 juin 2021 par téléconférence sur convocation du Président.

**Membres présents ou représentés :**

- Monsieur Thomas PUCHEU, Président UMIGA, représentant Armada Exploration Gabon ;
- Madame Laure GUILLOT, Vice-Présidente UMIGA, représentant COMILOG et ayant reçu pouvoir de MABOUMINE, et de ERAMET GABON ;
- Madame Marante HARWOOD, Trésorière, représentant EPC ;
- Madame Michèle MORILLON, représentant Select Explorations Gabon, ;
- Madame Tyne LAURIANO MBOU, représentant Nouvelle Gabon Mining ;
- Madame Cynthia WANGYUXI, représentant CICMHZ ;
- Monsieur Benoît LEMONNE représentant ORANO.

La réunion est présidée par Thomas PUCHEU et le secrétariat assuré par Nadia NGALANI. Le Président constate que plus de la moitié des membres sont présents ou représentés et que le quorum est atteint pour que l'Assemblée Générale puisse se réunir et valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres et aux invités.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- A. Rapport moral et financier pour les exercices 2019 et 2020 ;
- B. Point sur les cotisations ;
- C. Perspectives à venir et budget 2021 (ITIE, réglementation des changes) ;
- D. Fin de mandat du Bureau et élection du nouveau Bureau.

Le Président met à la disposition des membres :

- Le rapport moral et financier au titre des exercices 2019 et 2020.

Le Président donne alors lecture du rapport moral et souligne les principales actions menées par l'UMIGA, à savoir :

- [...]
- La participation active au processus engagé par l'Etat visant à l'adhésion du Gabon à l'Initiative sur la Transparence des Industries Extractives au GABON (ITIE), qui est une initiative internationale. Le Président informe les membres de la gouvernance mise en place par la nomination de la Présidente de l'ITIE Gabon en décembre 2020 et la désignation des représentants des 4 collèges (Administration, entreprises du secteur public, entreprises du

secteur privé, société civile) dont celui du secteur privé représenté par le président de l'UMIGA et la présidente de l'UPEGA et qui constituent le GMP sous la tutelle du ministère de l'économie et de la relance (Groupe Multipartite).

- [...]

### **SIXIEME RESOLUTION**

Le Président propose de donner priorité dans le plan d'actions de l'UMIGA pour les mois qui viennent aux sujets suivants :

- [...]

- Le Président attire l'attention des membres sur l'accélération des travaux du GMP en vue de l'adhésion du Gabon à l'ITIE compte tenu du calendrier visé.

- Le Président rappelle les échéances de l'intégration dans l'ITIE à savoir juillet/août pour le dépôt du dossier de candidature auprès du secrétariat de l'ITIE basé à Oslo. Il rappelle les principes de la norme 2019 et les engagements et obligations de reporting prévus par l'ITIE, notamment l'engagement pour les sociétés membres de l'UMIGA de participer à l'initiative de manière active, responsable et transparente. Il précise que la participation au GMP est nominative et que les statuts du GMP ne permettent pas aux représentants désignés de déléguer leur autorité. Néanmoins une souplesse pourrait être accordé aux 2 représentants du secteur privé qui pourrait déléguer des représentants dans un rôle d'observateur en cas d'indisponibilité. Laure GUILLOT suggère la création d'une commission spécifique au sein de l'UMIGA pour soutenir le président compte-tenu des obligations de reporting qui vont découler de cette adhésion et dont il faut s'assurer de la pertinence et du réalisme.

- [...]

[...]

Le Président demande l'approbation de l'assemblée générale de la proposition ainsi présentée.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés.

[...]

Le Président rappelle que des commissions pourront être mises en place et appelle les membres à faire part de leur intérêt.

[...]

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président remercie tous les participants et déclare la séance levée à 11h42.

## COMPTE RENDU DE REUNION COLLEGE SCTEUR PRIVE

**Date :** 07/09/2021

Heure début : 18h20

Heure fin : 19h45

**Objet :** ITIE Gabon/Réunion du collège Secteur privé sur la contribution et les attentes

**Canal :** Via Teams puis via WhatsApp

**Participants :**

- Mme Jacqueline BIGNOUMBA, Présidente UPEGA,
- Mme Danielle Cibelle BIWAOU, DG Chambre de Commerce du Gabon
- Mme Laure GUILLOT, SG Comilog et Vice-Présidente UMIGA
- M. Thomas PUCHEU, Président UMIGA

Le collège du secteur Privé s'est réuni en vue de statuer sur la contribution du collège et l'examen des remarques faites par le point focal à Oslo à la suite du dépôt du dossier de candidature en août.

Un besoin de clarification, au regard des différents documents reçus du STP et des points abordées dans les échanges entre la Présidente ITIE Gabon et Nassim, concernaient :

- la situation des entreprises en exploration, certes contenues dans les exigences de la Norme E3.1, E2.2 et E2.3, du fait que celles-ci ne produisent pas et donc ne font pas de reporting ;
- le cas de la représentativité des entreprises non membres de l'UPEGA et de l'UMIGA dont nos syndicats ne peuvent en avoir la charge de participation/information ;
- le cas des entreprises semi-artisanales ou artisanales dans le secteur mines ;
- la question du site internet sur lequel les publications seront faites. Est-ce celui de l'ITIE Gabon ou ceux de l'UPEGA/ UMIGA, ou chaque entreprise du secteur de l'industrie extractive ;
- la question des contributeurs au budget arrêté, lesquels contributeurs hormis l'Etat, et le mode de décaissement des fonds ;
- Les études environnementales absorbent un montant important de l'enveloppe pays alors qu'il existe déjà des administrations en charge de ces activités.

Face à ces interrogations, le collège propose:

- Une séance de travail entre les membres du collège secteur privé, la Présidente ITIE Gabon, le Secrétaire Technique Permanent et si nécessaire faire intervenir le point focal Oslo;
- un atelier de sensibilisation à l'EITI des entreprises de l'UMIGA et UPEGA élargie aux entreprises non membres de ces organisations d'ici à la fin du mois de septembre afin d'amener le plus grand nombre d'entreprises privées à s'engager à l'initiative. Cette activité pourrait se dérouler à la Chambre de Commerce du Gabon;
- d'analyser le plan de travail et y apporté des contributions étant entendu qu'un plan de travail avait été proposé dès le début de séance par le collège. Cependant, les éléments arrêtés n'apparaissent pas clairement dans le plan de travail soumis à notre appréciation.

## Planification à court terme de la mise en œuvre du plan de travail triennal de l'ITIE Gabon (septembre - décembre 2021)

Afin d'assurer une bonne mise en œuvre du plan de travail triennal 2022-2024 de l'ITIE Gabon dès Janvier 2022, une planification à court terme (septembre-décembre 2021) est proposée. Elle contient les actions à mener au-delà du contexte de la candidature du Gabon pour adhérer à l'ITIE.

La liste ci-après reprend les activités retenues mais elle n'est pas exhaustive :

1. Organisation d'un atelier de sensibilisation des parties prenantes des secteurs pétrole, gaz, mines, incluant une consultation sur la norme ITIE 2019, le développement durable, le suivi par les parlementaires des dispositions relatives à la transparence et lutte contre les flux financiers illicites ;
2. Organisation d'un atelier de formation et de sensibilisation sur la gouvernance des ressources naturelles et industries extractives ;
3. Mobilisation des acteurs décentralisés à travers des concertations avec les communautés et les autorités locales et effectuer des visites des sites extractifs ;
4. Organisation d'une table ronde sur la mise en œuvre de l'ITIE au Gabon avec les Bailleurs de fonds au siège du PNUD assurant la coordination du système des Nations Unies (inclusive/financements) ;
5. Organisation de débats et émissions radio/TV sur le processus de mise en œuvre de l'ITIE au Gabon, la gouvernance et la transparence dans les industries extractives ;
6. Planification de la réalisation du développement organisationnel de l'ITIE Gabon, rédaction et validation des TdRs des outils de la gouvernance interne ;
7. Engagement d'un dialogue multi acteur sur les contraintes de la transparence des contrats/licences, les clauses de confidentialités et la divulgation systématique des informations statistiques des secteurs de la prospection (E3.1), de la production (E3.2), des Exportations (E3.3), des taxes, revenus et paiements ;
8. Planification de la mise en œuvre de l'ITIE Gabon au niveau national et infranational incluant les comités thématiques et les points focaux ITIE
9. Elaboration des fiches de postes, des TdRs pour les appels à candidatures, recrutement et mobilisation du personnel du Secrétariat Technique Permanent ;
10. Organisation d'un atelier de mise à niveau à l'attention des professionnels de la presse/média sur le thème : « gouvernance des ressources naturelles et transparence dans les industries extractives, incluant les législations, réglementations et fiscalité pétrolières, gazières et minières ».